



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tunisie

Question écrite n° 96081

Texte de la question

Une trentaine d'avocates tunisiennes ont entamé dernièrement une grève de la faim pour défendre l'indépendance de leur profession, menacée, selon elles, par le régime de M. Zine Ben Ali. Avec des dizaines de leurs confrères, elles font depuis un sit-in permanent en face du palais de justice de Tunis, pour protester contre une loi instaurant un institut de formation du barreau. En effet, aux termes de la législation adoptée le 9 mai 2006 par la chambre des députés, les études d'avocat vont échapper à la supervision du conseil de l'ordre pour être confiées à un établissement placé sous la tutelle des ministères de la justice et de l'enseignement supérieur. C'est donc le gouvernement tunisien qui contrôlera désormais l'entrée au barreau, ce qui n'est absolument pas un gage de neutralité sécurisante pour les justiciables de ce pays. Compte tenu de cette situation préoccupante pour l'avenir des droits de l'homme en Tunisie, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le conflit qui oppose les avocats tunisiens au gouvernement de ce pays a pour objet l'organisation interne des institutions de la Tunisie. Une loi portant création de l'Institut supérieur de la profession d'avocat a été votée par la Chambre des députés et la Chambre des conseillers, et promulguée par le Président de la République tunisienne. Ce texte prévoit une représentation du conseil de l'ordre des avocats au sein du conseil scientifique de l'Institut supérieur de la profession d'avocat. Les autorités françaises ne se sont pas prononcées sur ce sujet, qui concerne l'organisation administrative du pays et relève de ses affaires intérieures. Elles n'en considèrent pas moins que la question des droits de l'homme et la manière dont sont traités ses défenseurs constituent l'un des éléments du dialogue politique que la France, au titre de ses relations bilatérales, et l'Union européenne, dans le cadre de l'accord d'association, entretiennent avec la Tunisie. C'est pourquoi les autorités françaises, chaque fois que l'occasion leur en est donnée, rappellent à leurs interlocuteurs tunisiens que la France entend continuer à soutenir la politique de réformes, notamment économiques, menées par le gouvernement tunisien, y compris dans ses nécessaires développements dans le domaine des droits de l'homme et de l'État de droit.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96081

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5750

Réponse publiée le : 11 juillet 2006, page 7264